

direction, par l'entremise des ministres responsables comme chefs des divers ministères; en d'autres termes, cela ressemblerait plus ou moins à un contrôle d'ordre politique. La critique est facile, mais je demande aux honorables députés de se mettre à la place des membres du cabinet en ce qui concerne les affaires de guerre. A mon sens, la seule façon d'agir pour le Gouvernement en temps de guerre est de s'adjoindre les organismes nécessaires à l'administration du pays et créés à cette fin. Cela ne veut pas dire que le Gouvernement ou les ministres ne sont plus responsables de l'administration de la chose publique; cette responsabilité ne doit pas cesser d'être leur.

Afin de faire saisir plus facilement aux honorables députés le fond de ma pensée, je citerai un exemple. Lorsque le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), dans la conduite des affaires de son ministère, procède aux nominations qu'il juge nécessaires dans le domaine du commandement militaire, et que les généraux et les autres officiers s'occupent de la partie purement militaire, c'est lui qui est responsable des erreurs de ces derniers. Toutefois, la dernière chose à laquelle on soit en droit de s'attendre de sa part, c'est qu'il intervienne constamment auprès de ceux qui sont chargés de l'accomplissement d'une tâche particulière sur le champ de bataille.

Il en est exactement de même en ce qui concerne le cabinet par rapport aux divers départements chargés de l'administration des affaires de guerre. Il appartient au Gouvernement de nommer des hommes en qui il peut avoir confiance et de leur accorder l'autorité nécessaire à l'accomplissement de leurs devoirs tout en n'intervenant que le moins possible. Si le Gouvernement se mêlait continuellement de l'administration journalière de ces divers départements, il ne pourrait pas trouver des hommes qui consentiraient à offrir leurs services dans de telles conditions. Il est impossible de constituer un groupe d'individus sans trouver parmi eux quelques arrogants, quelques fats, quelques gens pour verser dans l'absurde, le ridicule et l'arbitraire. J'estime qu'au fur et à mesure qu'ils se révèlent ces gens devraient être exclus du service dans le plus bref délai possible. Mais si je passe en revue ceux qui se consacrent aujourd'hui au service du pays en faisant profiter l'Etat de leur expérience dans la conduite de notre effort de guerre, j'affirme que l'on trouverait difficilement dans un pays quelconque un groupe de personnes rendant meilleur service.

Le terme "bureaucratie" est de ceux dont s'empare aisément l'imagination populaire; l'emploi de l'expression est très courant. Mais arrêtons-nous à la situation du moment. On entend habituellement par bureaucratie un groupe de fonctionnaires de l'Etat jouissant

de la sécurité d'un emploi permanent et, partant, en mesure de se montrer autocratiques. Or ceux qui dirigent l'effort de guerre de ce pays sont-ils exclusivement des fonctionnaires de l'Etat? Quant au service civil du pays, je crains que l'on en ait bien trop peu accru les effectifs au cours de cette guerre. Pour la plupart, les fonctionnaires ont simplement dû travailler plus fort et plus longtemps; et je soutiens que l'on ne saurait trouver nulle part ailleurs un groupe de fonctionnaires, particulièrement parmi les chefs des services, qui soient plus dévoués. La plupart de ceux qui aident le Gouvernement dans notre effort de guerre n'occupent que des postes temporaires. Ils ne sont pas entrés au service de l'Etat pour y demeurer indéfiniment. Ils y sont pour la durée de la guerre, ou pour le temps qu'il leur conviendra et qu'ils seront libres de consacrer au service de l'Etat. On ne saurait voir en eux une bureaucratie en aucun sens du terme.

Mais au fond de tout cela, ne saurait-on découvrir une explication? Le reproche que l'on adresse à ceux qui ont pour mission de diriger l'effort de guerre du pays en ce moment ne vient-il pas surtout des restrictions qu'on a dû imposer au peuple, des contrôles qu'il faut nécessairement exercer sur le public en général en temps de guerre? Ce sont là choses inévitables. Nous, en ce pays, avons joui, je crois, d'une plus grande mesure de liberté peut-être qu'aucun autre peuple de la terre. Nous avons connu moins de restrictions et plus de liberté individuelle et de liberté d'entreprise. Mais à un moment comme celui-ci, en un temps où le pays est engagé dans une guerre totale, cette liberté doit nécessairement connaître des restrictions, et de graves restrictions. Ce sont elles précisément qui irritent.

Mon honorable ami a parlé des devoirs et des responsabilités des membres de cette Chambre. Le premier devoir de chacun est bien plus d'aider à faire comprendre au peuple cet aspect de notre effort de guerre que de susciter de nouvelles difficultés au gouvernement et aux administrateurs dans l'accomplissement de leurs tâches. Nous sommes en droit, je crois, de demander que cet aspect de la question soit présent à l'esprit de chaque membre à chaque instant de nos délibérations.

De crainte de l'oublier plus tard, je veux dire un mot de nos délibérations en cette Chambre au cours de la présente session. Je le fais après avoir bien réfléchi à ce qui me semble être la tendance au cours de la session qui commence. Ces derniers temps, on nous a demandé, comme gouvernement, de n'avoir rien à faire avec l'esprit de parti. On nous a dit que nous étions en guerre et que le parti pris ne devait avoir aucune place dans